

## Guide 2021/2022 des inscriptions administratives des candidat.e.s admis.e.s sur eCandidat.

Suite à votre candidature effectuée sur E-candidat, vous avez été admis.e à l'Université Paris Nanterre et avez confirmé votre choix.

Vous vous trouvez dans l'un des 3 cas de figure suivants :

- **1/ Vous vous inscrivez pour la première fois à l'Université Paris Nanterre**
- **2/ Vous étiez étudiant.e scolarisé.e à l'Université Paris Nanterre en 2020/2021**
- **3/ Vous n'êtes pas éligible à une inscription ou réinscription en ligne :**  
*(Ancien.ne.s étudiant.e.s de l'université Paris Nanterre non inscrit.e.s en 2020/2021, étudiant.e.s ne disposant pas d'une carte bancaire, élèves de CPGE quittant leur classe préparatoire pour s'inscrire en régime normal à l'université Paris Nanterre...)*

### 1/ ETUDIANT.E QUI S'INSCRIT POUR LA PREMIERE FOIS A L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE

#### Votre inscription se déroulera en 5 étapes :

- **ETAPE 1 : Vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** auprès du CROUS ([cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr)) et imprimer votre attestation.
- **ETAPE 2 : Procéder à votre inscription administrative**

Du 7 au 22 Juillet 2021 ou du 23 août au 10 septembre 2021, connectez-vous à l'adresse suivante : <https://iaprimo.parisnanterre.fr>

Il vous sera demandé : votre identifiant ainsi que votre date de naissance

**Votre identifiant est sur 10 caractères** (saisir « EC » suivi de votre n° E-candidat)

- **ETAPE 3 : Activer votre compte étudiant de l'université Paris Nanterre**

Vous recevrez un message électronique sur votre messagerie personnelle communiquée lors de votre inscription administrative.

Il est impératif d'activer votre compte pour accéder à votre ENT (Espace Numérique de Travail) afin de :

- pouvoir téléverser les pièces justificatives demandées lors de votre inscription administrative,
- passer le Test de Positionnement en Langue,
- réaliser votre inscription pédagogique pour certaines Unités de Formation et de recherche (UFR),
- consulter vos notes,
- imprimer un certificat de scolarité,
- vous réinscrire l'année suivante.

Si vous n'avez pas reçu de message ou bien si la date d'activation est dépassée, vous devez vous rendre sur ce lien : <https://identite.parisnanterre.fr/>

- **ETAPE 4 : Fournir les pièces justificatives pour l'inscription administrative**

- **Attention** : Pour une inscription en **licence 1ère, 2e ou 3e année ou en licence professionnelle de STAPS**, vous devez fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive. N'attendez pas pour prendre rendez-vous avec votre médecin. Téléchargez le document à faire compléter (un lien par niveau de licence) :

- **L1** : <https://ufr-staps.parisnanterre.fr/formation-et-scolarite/inscriptions/inscriptions-l1-2020-2021-971909.kjsp>

**L2**: <https://ufr-staps.parisnanterre.fr/formation-et-scolarite/inscriptions/inscription-l2-administrative-et-pedagogique-2021-2022-en-cours-de-construction--850799.kjsp?RH=1368689635245>

**L3** : <https://ufr-staps.parisnanterre.fr/formation-et-scolarite/inscriptions/inscription-l3-2021-2022-en-cours-de-construction--851365.kjsp?RH=1368689635245>

**Attention** : A l'issue de cette inscription, un message électronique vous sera envoyé indiquant les pièces justificatives à transmettre obligatoirement à l'université pour finaliser votre inscription. Les pièces seront à télé-verser sur votre ENT.

Ce n'est qu'après validation par l'université de toutes les pièces demandées que vous recevrez par courrier postal (hors période du 23/07/2021 au 23/08/2021) votre carte d'étudiant et votre certificat de scolarité.

**En l'absence de transmission de l'intégralité de ces pièces avant le 10 septembre 2021, votre inscription administrative sera définitivement annulée.**

- **ETAPE 5 : Réaliser votre inscription pédagogique**

Dès votre inscription administrative effectuée, vous devez procéder à votre inscription pédagogique (inscription aux cours de votre formation qui déterminera votre emploi du temps).

Vous devez vous rendre sur le lien de votre UFR de rattachement pour prendre connaissance de la procédure d'inscription pédagogique et réaliser cette inscription pédagogique dans les délais indiqués.

Consultez la page suivante : <https://www.parisnanterre.fr/les-ufr-et-instituts/les-unites-de-formation-et-de-recherche-ufr-et-les-instituts-260680.kjsp?RH=univ-orgun>

## 2/ ETUDIANT.E INSCRIT.E A L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE EN 2020/2021

Votre inscription se déroulera en 3 étapes :

- **ETAPE 1 : Vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** auprès du CROUS ([cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr)) et imprimer votre attestation.
- **ETAPE 2 : Procéder à votre inscription administrative et télé-verser les pièces justificatives nécessaires**

Connectez-vous du 7 au 22 Juillet 2021 ou du 23 août au 10 septembre 2021 sur votre ENT : [ent.parisnanterre.fr](http://ent.parisnanterre.fr) (onglet : scolarité / se réinscrire).

A l'issue de cette inscription, un message électronique vous sera envoyé indiquant, le cas échéant, les pièces justificatives à transmettre obligatoirement à l'université pour finaliser votre inscription. Les pièces seront à télé-verser sur votre ENT.

Ce n'est qu'après validation par l'université de toutes les pièces demandées que vous recevrez par courrier postal (hors période du 23/07/2021 au 23/08/2021) votre document de scolarité et le sticker 2021/2022 à apposer sur votre carte d'étudiant pluriannuelle.

**Attention** : Pour une inscription en **licence 1ère, 2e ou 3e année ou en licence professionnelle de STAPS**, vous devez fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive. N'attendez pas pour prendre rendez-vous avec votre médecin. Téléchargez le document à faire compléter (un lien par niveau de licence) :

**L1** : <https://ufr-staps.parisnanterre.fr/formation-et-scolarite/inscriptions/inscriptions-l1-2020-2021-971909.kjsp>

**L2**: <https://ufr-staps.parisnanterre.fr/formation-et-scolarite/inscriptions/inscription-l2-administrative-et-pedagogique-2021-2022-en-cours-de-construction--850799.kjsp?RH=1368689635245>

**L3** : <https://ufr-staps.parisnanterre.fr/formation-et-scolarite/inscriptions/inscription-l3-2021-2022-en-cours-de-construction--851365.kjsp?RH=1368689635245>

- **ETAPE 3 : Réaliser votre inscription pédagogique**

Dès votre inscription administrative effectuée, vous devez procéder à votre inscription pédagogique (inscription aux cours de votre formation qui déterminera votre emploi du temps).

Vous devez vous rendre sur le lien de votre UFR de rattachement pour prendre connaissance de la procédure d'inscription pédagogique et réaliser cette inscription pédagogique dans les délais indiqués.

Consultez la page suivante : <https://www.parisnanterre.fr/les-ufr-et-instituts/les-unites-de-formation-et-de-recherche-ufr-et-les-instituts-260680.kjsp?RH=univ-orgun>

### 3/ VOUS N'ETES PAS ELIGIBLE A L'INSCRIPTION OU REINSCRIPTION EN LIGNE

Cela concerne les étudiants non éligibles à l'inscription ou réinscription en ligne : les ancien.ne.s étudiant.e.s de l'université Paris Nanterre non inscrit.e.s en 2020/2021, les étudiant.e.s ne disposant pas d'une carte bancaire, les élèves de CPGE quittant leur classe préparatoire pour s'inscrire en régime normal à l'université Paris Nanterre...

#### Votre inscription se déroulera en 4 étapes :

- **ETAPE 1 : Vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** auprès du CROUS ([cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr)) et imprimer votre attestation.
- **ETAPE 2 : Procéder à votre inscription administrative**

En raison du contexte sanitaire, aucun accueil du public sur les sites de l'Université Paris Nanterre en juillet sans rendez-vous. Un système de prise de rendez-vous obligatoire est mis en place.

Vous êtes invité.e.s à prendre rendez-vous : [rdv-des.parisnanterre.fr](http://rdv-des.parisnanterre.fr)

Prise de rendez-vous, consultez le guide :

[https://candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr/medias/fichier/guide-prendre-un-rendez-vous\\_1619526445189-pdf](https://candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr/medias/fichier/guide-prendre-un-rendez-vous_1619526445189-pdf)

Le jour et à l'heure du rendez-vous, présentez-vous au bâtiment René Rémond de l'Université Paris Nanterre – salle A02.

Munissez-vous :

-de l'autorisation d'inscription le cas échéant

-des documents nécessaires à l'enregistrement de votre inscription :

- Téléchargez le dossier à remplir :  
<https://candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr/le-dossier-premiere-inscription-administrative-2021-2022--974492.kjsp?RH=1588085629530>
- Téléchargez la liste des pièces à fournir :  
<https://candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr/liste-des-pieces-justificatives-premiere-inscription-2021-2022--974493.kjsp?RH=1588085629530>

**Attention :** Pour une inscription en **licence 1ère, 2e ou 3e année ou en licence professionnelle de STAPS**, vous devez fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive. N'attendez pas pour prendre rendez-vous avec votre médecin. Téléchargez le document à faire compléter (un lien par niveau de licence) :

**L1 :** <https://ufr-staps.parisnanterre.fr/formation-et-scolarite/inscriptions/inscriptions-l1-2020-2021-971909.kjsp>

**L2:** <https://ufr-staps.parisnanterre.fr/formation-et-scolarite/inscriptions/inscription-l2-administrative-et-pedagogique-2021-2022-en-cours-de-construction--850799.kjsp?RH=1368689635245>

**L3 :** <https://ufr-staps.parisnanterre.fr/formation-et-scolarite/inscriptions/inscription-l3-2021-2022-en-cours-de-construction--851365.kjsp?RH=1368689635245>

- **ETAPE 3 : Activer votre compte étudiant de l'université Paris Nanterre (si vous ne l'aviez pas activé en 2020/2021 pour les étudiant.e.s inscrits à l'Université Paris Nanterre l'année passée)**

Vous recevrez un message électronique sur votre messagerie personnelle communiquée lors de votre inscription administrative.

Il est impératif d'activer votre compte pour accéder à votre ENT (Espace Numérique de Travail) afin de :

- passer le Test de Positionnement en Langue,
- réaliser votre inscription pédagogique pour certaines Unités de Formation et de recherche (UFR),
- consulter vos notes,
- imprimer un certificat de scolarité,
- vous réinscrire l'année suivante.

Si vous n'avez pas reçu de message ou bien si la date d'activation est dépassée, vous devez vous rendre sur ce lien : <https://identite.parisnanterre.fr/>

- **ETAPE 4 : Réaliser votre inscription pédagogique**

Dès votre inscription administrative effectuée, vous devez procéder à votre inscription pédagogique (inscription aux cours de votre formation qui déterminera votre emploi du temps).

Vous devez vous rendre sur le lien de votre UFR de rattachement pour prendre connaissance de la procédure d'inscription pédagogique et réaliser cette inscription pédagogique dans les délais indiqués.

Consultez la page suivante : <https://www.parisnanterre.fr/les-ufr-et-instituts/les-unites-de-formation-et-de-recherche-ufr-et-les-instituts-260680.kjsp?RH=univ-orgun>